

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1590

18 août 2009

SOMMAIRE

ADMC-Audit, Diagnostic, Mise en Confor- mité S.à r.l.	76275	International Technology Investments S.A.	76281
Amadelux Investments S.A.	76276	Isolation 2000 S.A.	76320
Anipa Corporation S.A.	76279	Joconde Investments S.A.	76318
Ascania I Alpha S.à r.l.	76283	Kingswood S.à r.l.	76282
Ascania I Beta S.à r.l.	76284	Landmark Investment S.A.	76277
Ascania I Trading S. à r.l.	76282	Lightbulb S.A.	76279
B. & C. Finanziaria Sàrl	76280	Lion S.A.	76275
B. & C. Finanziaria Sàrl	76281	Maros S.A.	76277
B. & C. Finanziaria Sàrl	76280	Master International Holding S.A.	76278
Bourbon Immobilière S.A.	76278	MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à.r.l.	76277
Cabrilla S.A.	76278	Mistral Investments S.A.	76316
Carlyle S.A.	76278	Moteka Luxembourg S.à.r.l.	76320
Century Investments S.A.	76283	New Ross	76312
Ceram Holding S.A.	76320	Noemi International S.A.	76275
Coaching Concept S.à r.l.	76274	Novorossiysk Port Capital S.A.	76281
Courte Echelle S.A.	76275	Raudnu Plast S.A.	76312
Courte Echelle S.A.	76274	Rei Europe S.A.	76280
Crystal Violet S.à r.l.	76282	Saltgate S.A.	76281
Eden Roc S.A.	76276	Scontofin S.A.	76276
Europe One S.A.	76278	Shell Gas (LPG) Luxembourg S.A.	76285
Executive Hotels Aerogolf S.à r.l.	76274	Société de l'itinéraire Benelux-Lorraine- Italie S.A.	76281
Farinvest SA	76279	Socovac S.à.r.l.	76320
Figed	76279	The Brightone Group	76274
Fincopper S.A.	76274	Trapeze ITS Luxembourg	76296
Fintech Investments S.A.	76277	Valore 7 S.A.	76302
Frin S.A.	76276	Valore III by Avere Asset Management S.C.A.	76285
Garmond S.A.	76277	VISTRA (Luxembourg) S. à r.l.	76280
Gottex Management S.A., SICAR	76283	V & J S.à r.l.	76284
Gottex US Management S.à r.l., SICAR	76284	WP II Investments S.à r.l.	76283
HV. Com International S.A.	76278	WP XII Investments S.à r.l.	76284
Immobilière Comète s.à r.l.	76279	YEP Management	76282
Immobilière Sirius	76280	Zornak Investments S.A.	76275
Immo Théâtre S.A.	76296		
International Consulting Management S.à r.l.	76276		

Courte Echelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096213/10.

(090115184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Coaching Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 139.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096214/10.

(090115186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

The Brightone Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 130.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096215/10.

(090115191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Executive Hotels Aerogolf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 962.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.064.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096218/11.

(090115206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Fincopper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.077.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009096205/13.

(090115157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Zornak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096210/10.

(090115173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

ADMC-Audit, Diagnostic, Mise en Conformité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096211/10.

(090115175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Courte Echelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096212/10.

(090115180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009096219/11.

(090115209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009096203/13.

(090115153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

International Consulting Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096216/10.

(090115193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Frin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096217/10.

(090115197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Amadelux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096220/10.

(090115212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Eden Roc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maurice HOUSSA

Administrateur

Référence de publication: 2009096223/11.

(090115225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Scontofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.203.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009096207/13.

(090115165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Landmark Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096257/10.

(090115098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Maros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 90.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096258/10.

(090115100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 80.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096259/10.

(090115105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Fintech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 140.678.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009096237/11.

(090115695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.275.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009096226/13.

(090115122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

HV. Com International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096260/10.

(090115107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Europe One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 101.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096261/10.

(090115110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Master International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096262/10.

(090115113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Cabrilla S.A., Société Anonyme,
(anc. Carlyle S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096346/11.

(090115111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Bourbon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 6.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2009096345/13.

(090115116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Farinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.209.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096232/10.

(090115999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Figed, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.443.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096233/10.

(090115743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Anipa Corporation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.672.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096234/10.

(090115617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Lightbulb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 134.215.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009096235/11.

(090115681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 23.798.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour la société

Immobilière Comète S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009096231/13.

(090116050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 37.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096341/10.

(090115131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

B. & C. Finanziaria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.368.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096342/10.

(090115833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

B. & C. Finanziaria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.368.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096343/10.

(090115831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Rei Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 140.677.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009096236/11.

(090115691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.676.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour la société

Immobilière SIRIUS

Signature

Référence de publication: 2009096230/13.

(090116063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 127.772.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096229/10.

(090115923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

B. & C. Finanziaria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.368.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096344/10.

(090115828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

SIBELIT, Société de l'itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096336/10.

(090115991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Director

Référence de publication: 2009096326/11.

(090115624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.610.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009096227/13.

(090115124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.991.

Les comptes annuels pour la période du 4 septembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096133/12.

(090115872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

YEP Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 909.600,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009096063/13.

(090114096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.026.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Kingswood S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2009096356/14.

(090115062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Ascania I Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.328.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Ascania I Trading S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009096355/15.

(090115063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Ascania I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.674.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Ascania I Alpha S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009096354/15.

(090115067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009096366/14.

(090115825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009096350/13.

(090115092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Century Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.199.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Référence de publication: 2009096347/12.

(090115102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Ascania I Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.671.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Ascania I Beta S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009096352/15.

(090115071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Gottex US Management S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009096364/14.

(090115821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

WP XII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009096348/13.

(090115097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 103.840.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kayl, 27/07/09.

V&J Sarl

Signatures

Référence de publication: 2009096334/12.

(090116033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Shell Gas (LPG) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.186.

—
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008

La séance est ouverte à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Rogier van Kuyk.

Présents:

- Monsieur Rogier van Kuyk, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Guy Van Cauwenbergh, Administrateur,
- Monsieur Roy Wyllie, Administrateur.

Excusé:

- Madame Lucy Slinger, Administrateur.

Changement du siège social

Le Conseil d'Administration décide de changer le siège social de la société vers L-8069 Bertrange, rue de l'Industrie 7.

Ce changement s'effectue le 24 novembre 2008.

La séance est levée à 10h15.

R. Wyllie / G. Van Cauwenbergh / R. Van Kuyk.

Référence de publication: 2008156327/6561/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06807. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Valore III by Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Avere Asset Management S.A., incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (the General Partner),

hereby represented by Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, professionally residing at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L -1331 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2009.

2. Profida Luxembourg S.A., incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (the Limited Partner),

hereby represented by Mrs Sonja Bemtgen, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Denomination and form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of

"Valore III by Avere Asset Management S.C.A."

The "Valore III by Avere Asset Management S.C.A." partnership limited by shares shall be referred to in these articles of association (the "Articles") as the "Partnership".

Art. 2. Term of Partnership - Dissolution

2.1. The Partnership is established for an unlimited period of time

2.2. Subject to Article 15 of the Articles, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

2.3. In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

2.4. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.

2.5. The Partnership may further be dissolved with the prior written consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendments of these Articles.

Art. 3. Purposes. The Partnership shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (the "Target Companies") and/or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Partnership may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Partnership may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which could interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 5. Capital

5.1 The subscribed share capital (the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at Euro 31,000.- (thirty-one thousand) consisting of 30,900 (thirty thousand nine hundred) Class A shares and 100.- (one hundred) Class B shares, of a par value of EUR 1.- (one Euro).

5.2 The authorised capital is set at Euro 10,000,000.- (ten million) consisting of Class A Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time; during a period starting with the incorporation of the Partnership and ending on the 29th June 2014.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, payment or other, or it may from time to time resolve to affect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Partnership into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, paragraph 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect such increase in share capital; the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3/5 of the Law, the General Partner is authorised to waive or limit any preferential subscription rights of the existing shareholders during the above authorisation period.

5.3 Any sum, considered before any applicable tax and withholding tax, distributed under any title whatsoever by the Company to its shareholders (by way of example: any reimbursement of capital and of shareholders financing, any operating profit, any capital reduction, any liquidation proceed, any asset allotment) (a "Dividend") shall be distributed pursuant to the following terms:

a) the IRR is calculated, taking into account all positive and negative cash flows before application of any taxation or withholding tax;

b) if the IRR is lower than 6% (six percent), available funds are distributed to the owners of Class A Shares until the 6% (six percent) IRR (the "Hurdle Rate") is reached;

c) after the owners of Class A Shares have received sums up to an amount equal to the Funded Capital plus the Hurdle Rate, any further sum available for payment will be paid pursuant to the following terms:

- 80% (eighty percent) to the shareholders who own the Class A Shares, and

- 20% (twenty percent) to the shareholders who own the Class B Shares.

5.4 Distributions in kind shall be carried out pursuant to the following rules and in any case in order to procure that the owners of the Class A Shares, as well as the owners of the Class B Shares, receive a number of shares of the Target

Companies whose aggregate value is equal to the amount they would be entitled to receive in case of a distribution of cash:

a) as far as it concerns Target Companies which have achieved a flotation on a recognised stock exchange or are quoted or dealt in for at least 6 (six) months on a market which, in the opinion of the general partner, is a market appropriate and sufficiently liquid on relevant securities, on the basis of the average of the market value of the Target Companies shares during the 20 days preceding the date upon which the distribution in kind shall be carried out, as determined by a first rating Investment Bank, appointed pursuant to the provisions below

b) as far as it concerns un listed Target Companies on the basis of the Fair Market Value of the relevant Target Company

(i) The said Fair Market Value shall be determined, with reference to the moment upon which the distribution in kind shall be carried out, by one of the first rating Investment Bank, to be appointed by the general partner with the approval of Investors representing at least 51% (fifty-one percent) of the actually paid capital upon the relevant date and, in the event of lack of such approval, by the President of the International Chamber of Commerce of Paris, upon request of the general partner.

(ii) The Investment Bank which shall be appointed shall be entitled to determine, at Partnership's cost, the Fair Market Value of the relevant Target Company, and to notice with such determination the general partner, within a period of 45 (forty-five) Working Days of its appointment.

5.5 Any share premium may be distributed by the general shareholders meeting with same formalities as a free reserve, to the class of shares that have contributed to form it.

5.6 The Partnership will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Partnership.

5.7 All shares of the Partnership are and will continue to be in registered form.

A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of shares

6.1 Any transfer of Limited Shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason therefore decline to approve or register such transfer provided that, if the General Partner refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated or designated by it shall offer to acquire the Limited Shares to which the transfer relates or to cause the Company to acquire such Limited Shares at a price representing the market value, subject to any provisions of the Law. In the case of dispute between the parties on the price, the parties agree to appoint an expert to determine the price.

6.2 Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Shares without the prior written consent of the General Partner.

Art. 7. Repurchasing of shares. The Partnership is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Law.

Any such repurchase will be considered a distribution in the context of the determination of the rights of the holders Class B Shares and the rules of Articles 5 and 23 shall be applicable thereto.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of Shares other than the General Partner are only liable up to the amount of the contribution made to the Partnership.

The General Partner's liability shall be unlimited, according to the Law.

Art. 9. Meetings of Shareholders

9.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of the month of June at 5.00 p.m. If such a day is not a Working Day in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Working Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner and shall be carried out according to the applicable Law.

9.2. To be valid, all the resolutions have to be taken with the favourable vote of the General Partner.

In any case shareholders meetings can be held also by video conference and / or conference call.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, it is understood that in order to have the Partnership Shareholders' meeting validly constituted and resolutions validly passed by the majority vote of Shareholders representing a quorum of:

(a) at least 1/2 of the Partnership entire share capital plus one share in the event that the resolution to be passed is a resolution not implying an amendment of the Articles, nor listed here below:

(b) at least 2/3 of the Partnership entire share capital, provided each time that amongst these votes there is also the vote of the General Partner, in the event that the resolution to be passed relates to one of the following matters:

- request of additional contribution necessary in order to comply to the Partnership's obligations;
- amendment of articles of association (inclusive of the modification of the term of the Partnership);
- issue of new shares carrying preferential rights and/or distribution of dividends or assets;
- any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;
- any decision of the Shareholders relating to the alteration of the Articles of the Company (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);
- any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
- any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
- any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;
- any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the General Partner as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership.

Art. 13. Management. The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the partner (associé - gérant - commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. Avere Asset Management S.A. is and shall remain the General Partner for the duration of the Partnership, subject to the provisions of Article 2 above.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

Subject to the provisions of these Articles, and consistent with the investment purposes stated herein, the General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out and implement any and all of the purposes and powers of the Partnership including, without limitation, the power to manage the operations of the Partnership, to perform any and all acts of administration and disposition in the Partnership's interest; and to have the exclusive responsibility for the management, administration and control of the business and affairs of the Partnership. Particularly, the General Partner shall be entitled to make investments, divestments, to take all necessary actions concerning the Target Companies and to borrow and lend money.

Art. 14. Authorised signature**Art. 15. Removal of the General Partner**

15.1. The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Company in any event except for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct.

15.2. The removal of the General Partner for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct may only be decided by a majority of seventy-five per cent (75%) of the Shareholders.

Art. 16. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Partnership shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

The accounts of the Partnership shall be expressed in Euro.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal share capital of the Partnership as stated in Article 5 hereof as it may be increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Partnership.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner. Further, in case of withdrawal of the General Partner as defined in Article 2 hereto and save for the appointment of a new General Partner, the withdrawal of the General Partner shall necessarily imply that the Partnership is dissolved. In the event of withdrawal of the General Partner without appointment of a new General Partner, the Shareholders shall hold a general meeting to record the dissolution of the Partnership and to define all pertinent action in relation to the liquidation of the Partnership. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 19. External auditor. The annual accounts of the Partnership shall be supervised by an external auditor who assumes the duties and liabilities provided by Luxembourg Law. The external auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a term of up to 6 years, such term to be renewable.

The mandate of the external auditor may be revoked in accordance to provisions of Luxembourg Law.

Art. 20. Advisory Board. The Shareholders will appoint an Advisory Board composed up to a maximum of three members. The Advisory Board will have privileged access to information of the Company, provided that such information will not constitute a breach of confidentiality agreements signed by the General Partner.

The Advisory Board, whichever is the number of the members attending to the relevant meeting, may deliberate on potential conflict of interests between the Company and

- the General Partner itself, or any company controlled directly or indirectly by it;
- any of its directors, or
- any of its shareholders, or companies controlling or controlled directly or indirectly by its shareholders,

In the event the Advisory Board highlights the occurrence of an actual conflict of interests, it may inform the shareholders of its opinion, provided that such communication will not constitute a breach of confidentiality agreements signed by the General Partner.

In addition, the General Partner may request the Advisory Board to express its opinion on any investments it may deem necessary such advice. In such case, the Advisory Board will express an opinion regarding the fairness of the transaction submitted to it; such opinion will be recorded in the minutes of the Advisory Board.

The Advisory Board shall not be involved in the management and the control of the company's books and accounts, and shall not incur any responsibility in this regard. Members of the Advisory Board are not entitled to receive any remuneration for their activity.

The Advisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Advisory Board shall be given to all members of the Advisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Advisory Board.

Any member may act at any meeting of the Advisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the present members. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a resolution of the Shareholders meeting, passed accordingly to the provisions of Articles 10 and 11 above.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2009.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having been approved by the persons appearing, the shares have been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
(1) Profida Luxembourg S.A.	30,900 A shares
(2) Avere Asset Management S.A.	100 B shares

Upon incorporation, all the shares were fully paid-up in cash. The amount of thirty-one thousand, Euro (EUR 31,000.-) is now at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

(1) The registered office of the Company shall be 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(2) The external auditor (réviseur d'entreprise) of the Company shall be HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

(3) The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders of 2010 approving the accounts as of the 31st of December 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Avere Asset Management S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (l'Actionnaire Commandité),

ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2009; et

(2) Profida Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, (l'Actionnaire Commanditaire),

ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2009

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions sous le nom de

Valore III by Avere Asset Management S.C.A.

La société en commandite par actions «Valore III by Avere Asset Management S.C.A.» sera désignée dans ces statuts (ci-après les «Statuts») sous le terme de «S.C.A.

Art. 2. Durée de la S.C.A. - dissolution

2.1. La S.C.A. est établie pour une durée illimitée.

2.2. Sous réserve de l'article 15 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. En cas de décès ou de dissolution du Gérant, tout comme en cas de d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

2.4. En outre, la S.C.A. peut être dissoute avec le consentement préalable écrit de l'Associé Commandité par une résolution des actionnaires adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 3. Objet social. La S.C.A. a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (ci-après les «Entreprises Cibles») et/ou des entreprises, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, des titres, obligations, billets ou de toutes autres valeurs de toute nature, et la détention, la gestion, le développement et l'administration de son portefeuille.

La S.C.A. peut poursuivre toute activité commerciale, industrielle et financière ou maintenir un établissement commercial ouvert au public. La S.C.A. peut participer à la constitution et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger et peut leur rendre toute assistance que ce soit au moyen de prêts, de garanties ou autres. La S.C.A. peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

En général, elle, peut prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer des opérations qui semblent être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la S.C.A. est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger par une résolution de l'Associé Commandité.

Dans le cas où l'associé commandité constate que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ont eu lieu ou sont imminents lesquels pourraient compromettre l'activité normale de la S.C.A. au siège social, ou dans la communication aisée entre ce siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la S.C.A., qui, malgré ce transfert provisoire de son siège social, demeurera une S.C.A. luxembourgeoise.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital souscrit (ci-après «le capital souscrit») de la S.C.A. est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) consistant en 30.900 (trente mille neuf cents) actions A et en 100 (cent) actions B, d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) consistant en actions A.

L'Associé Commandité est, par les présentes, autorisé et chargé de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période commençant à la date de constitution et expirant le 9 juin 2014. L'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

L'Associé Commandité est, par les présentes, autorisé et chargé de déterminer les conditions s'attachant à toute souscription, paiement ou autre, ou il peut prendre la résolution de temps à autre, d'effectuer cette augmentation du capital totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la S.C.A. en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu de dividendes.

Chaque fois que l'Associé Commandité agira afin de rendre effective l'augmentation du capital, comme cela est autorisé, l'article 5.1. des Statuts sera modifié de façon à faire refléter cette augmentation du capital social. L'Associé commandité déléguera toute personne afin effectuer toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification. Lors de la réalisation de cette augmentation de capital et conformément à l'article 32-3/5 de la Loi, l'Associé Commandité est autorisé à supprimer ou à limiter au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants pendant la période d'autorisation susmentionnée.

5.3. Toute somme, considérée avant tout impôt applicable et toute retenue d'impôt, distribuée sous tout titre que ce soit par la société à ses actionnaires (à titre d'exemple: tout remboursement du capital et de financement d'actionnaires, tout bénéfice d'exploitation, toute réduction du capital, tout produit de liquidation, toute affectation d'actif) (le «Dividende») sera distribué suivant les conditions suivantes:

a) L'IRR sera calculé en tenant compte tout cash flow positif et négatif avant application d'un quelconque impôt ou retenue à la source en relation avec ces cash flow;

b) Au cas où l'IRR est inférieur ou égal à 6% (six pourcent), les dividendes seront versés aux détenteurs d'actions A jusqu'à ce qu'ils aient reçu le capital versé et un IRR de 6% (six pourcent) («Taux Etalon»).

c) Dès que les propriétaires d'actions A ont reçu le paiement du Capital Investi et le Taux Etalon, tout Dividende ultérieur disponible sera payé comme suit:

(i) 80% (quatre-vingt pour cent) aux actionnaires qui détiennent les actions A, et

(ii) 20% (vingt pour cent) aux actionnaires qui détiennent les actions B.

5.4. Les distributions en nature seront réalisées selon les règles suivantes et en tout cas de manière que les détenteurs des actions A, ainsi que les détenteurs des actions B, reçoivent des actifs dont la valeur globale est égale au montant qu'elles seraient autorisées à recevoir en cas de distribution en espèces:

a) dans la mesure où cela concerne des actifs qui ont été cotés sur une bourse de valeurs reconnue ou sont cotés ou négociés pendant au moins 6 (six) mois sur un marché qui, de l'avis de l'Associé Commandité, est un marché approprié et suffisamment liquide sur des valeurs pertinentes, sur base de la moyenne de la valeur marchande des actions des Entreprises Cibles durant les 20 (vingt) jours ouvrables précédant la date à laquelle la distribution en nature sera décidée, telle qu'établie par une Banque d'Affaires de premier plan, désignée selon les dispositions ci-dessous,

b) dans la mesure où cela concerne les actifs non cotés, sur base de la juste valeur marchande de l'Entreprise Cible pertinente.

(i) La juste valeur marchande sera déterminée, en référence au moment auquel la distribution en nature sera effectuée, par l'une des Banques d'Affaires de premier plan devant être désignée par l'Associé Commandité avec l'approbation d'Investisseurs représentant au moins 51% (cinquante et un pour cent) du capital nominal à la date en question et, en cas de défaut d'approbation, par le Président de la Chambre Internationale de Commerce de Paris, à la demande de l'Associé Commandité.

(ii) La Banque d'Affaires qui sera désignée sera habilitée à établir, aux frais de la S.C.A., la juste valeur marchande de l'Entreprise Cible appropriée et de notifier cette détermination à l'Associé Commandité, dans un délai de 45 (quarante-cinq) jours ouvrables depuis sa désignation.

5.5. Toute prime d'action pourra être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires selon les mêmes formalités qu'une réserve libre à la classe des actionnaires qui ont contribué à la constituer.

5.6. La S.C.A ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la S.C.A. a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le seul détenteur vis-à-vis de la S.C.A.

5.7. Toutes les actions de la S.C.A. sont et continueront à être nominatives.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la S.C.A.. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants versés sur chaque action, le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Art. 6. Transfert d'actions

6.1 Tout transfert d'Actions de Commanditaires à des actionnaires existant ou à tout tiers nécessite l'accord préalable écrit du Gérant et le Gérant peut à sa seule discrétion et sans indication du motif de sa décision, approuver ou enregistrer le transfert pour autant que, si le Gérant refuse d'approuver ou d'enregistrer ce transfert, il s'assure que lui ou toute personne nommée ou désignée par lui offre d'acheter les Actions de Commanditaires concernées par le transfert proposé ou que la Société acquiert ces Actions de Commanditaires à un prix représentant la valeur de marché, sous réserve de toute disposition légale applicable. Si les parties ne parvenaient pas à un accord sur le prix, les parties se mettent d'accord pour nommer un expert chargé de déterminer le prix.

6.2 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions qu'il détient sans le consentement écrit préalable du Gérant.

Art. 7. Rachat d'actions. La S.C.A. est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi.

Tout rachat sera considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs d'actions B et les règles des Articles 5 et 23 leur seront applicables.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'actions autres que celles de l'Associé Commandité ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur apport à la S.C.A.

La responsabilité de l'Associé Commandité sera illimitée, conformément à la Loi.

Art. 9. Assemblées des actionnaires

9.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit conformément à la loi du Luxembourg, à Luxembourg au siège social de la S.C.A., ou à tout autre endroit à Luxembourg comme peut le spécifier la convocation à l'assemblée le dernier mardi du mois de juin à 17h.00 Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations d'assemblées respectives.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité seront tenues selon les dispositions de la Loi.

9.2. Pour être valides, toutes les résolutions doivent être prises avec le vote favorable de l'Associé Commandité.

Dans tous les cas, les assemblées peuvent être tenues également par video conference ou par conference call.

Art. 10. Avis, quorum, mandats, majorité. Les délais et les règles de quorum requis par la Loi s'appliqueront aux assemblées d'actionnaires de la S.C.A., ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement ici.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne en tant que mandataire par lettre, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex.

Sauf si la Loi ou les Statuts en disposent autrement, il est entendu que l'assemblée des actionnaires de la S.C.A doit être valablement constituée et les décisions doivent être prises par le vote majoritaire des actionnaires représentant un quorum de:

a) au moins la moitié du capital social plus une action de la S.C.A. dans le cas où la décision devant être prise n'est pas une décision impliquant une modification des statuts ou énumérés ci-dessous

b) au moins 2/3 du capital social de la S.C.A., pourvu que parmi ces votes est également celui de l'Associé Commandité, dans le cas où la décision devant être prise concerne l'un des domaines suivants:

- demande d'une contribution supplémentaire nécessaire pour faire face aux obligations de la S.C.A.,
- modification des statuts y compris la modification de la durée de la S.C.A.),
- émission de nouvelles actions ayant des droits préférentielles et / ou distribution de dividendes ou d'actifs
- toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la déclaration de faillite, le moratoire, la gestion contrôlée, la liquidation en cas de perte pour la moitié ou les trois quarts du capital social, insolvabilité ou toute procédure similaire ou semblable ou toute procédure ayant un effet similaire ou semblable en vertu d'une quelconque loi applicable;
- toute décision des Actionnaires concernant la modification des Statuts de la Société (incluant toute décision pour étendre ou modifier l'autorisation relative au capital autorisé);
- toute décision des Actionnaires concernant un quelconque changement dans la nature des activités de la Société;
- toute décision des Actionnaires de fusion, consolidation ou toute transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou transfert de tout ou d'une partie substantielle des avoirs de la société;
- toute décision des Actionnaires en relation avec la déclaration ou la distribution de dividendes ou autre paiement de profits distribuables par la Société;
- toute décision des Actionnaires sur la nomination ou la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance;
- toute décision du Conseil de Surveillance en relation avec l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas dans une forme approuvée par le Gérant;
- toute autre décision des Actionnaires qui pourraient avoir un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait d'une autre manière avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que définis par les Statuts ou sur la continuation de la Société.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils participent à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. Convocations des Assemblées Générales. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité par convocations indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins 8 jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire inscrite dans le registre des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée d'actionnaires de la S.C.A. régulièrement constituée représentera entièrement les actionnaires de la S.C.A.

Art. 13. Administration. La S.C.A. sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable de la S.C.A. pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la S.C.A. Avere Asset Management S.A. est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la S.C.A., sous réserve des dispositions de l'Article 2 ci-dessus.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la S.C.A. qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ces Statuts à l'Assemblée des Actionnaires.

L'Associé Commandité aura notamment le pouvoir, pour compte et au nom de la S.C.A., de mener à bien tous et tout les objectifs de la S.C.A et d'effectuer tous les actes et de mener à bien tous contrats et autres engagements qu'il peut juger nécessaires ou recommandable ou accessoire. Sauf s'il en est autrement stipulé expressément, l'Associé Comman-

dité aura, et aura pleine autorité à sa discrétion, pour exercer, pour compte et au nom de la S.C.A., tous droits et pouvoirs nécessaires ou opportun pour mener à bien les objectifs de la S.C.A

Sous réserve des dispositions des Statuts, et conformément aux objectifs d'investissement indiqués ici, l'Associé Commandité aura le pouvoir au nom et pour compte de la S.C.A. de mener à bien et d'exécuter tous les objectifs et pouvoirs de la S.C.A., sans limitation, le pouvoir de gérer les opérations de la S.C.A., d'effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la S.C.A. et d'avoir la responsabilité exclusive de la gestion, de l'administration et du contrôle des activités et des affaires de la S.C.A. En particulier, l'Associé Commandité sera autorisé à faire des investissements, désinvestir, à prendre toutes les actions nécessaires concernant les Entreprises Cibles, à emprunter et prêter de l'argent.

Art. 14. Signature autorisée. La S.C.A. sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à qui l'autorité aura été déléguée par l'Associé Commandité comme l'Associé Commandité l'établira à sa discrétion.

Art. 15. Remplacement de l'associé commandité

15.1. Le Gérant ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société que pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire.

15.2. La révocation pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire pourra seulement être décidée par une majorité des trois quarts des Actionnaires.

Art. 16. Année comptable - comptes. L'année comptable de la S.C.A. commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la S.C.A. seront exprimés en euros.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Des bénéfices annuels nets de la S.C.A. il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit par la S.C.A. comme le stipule l'article 5 tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité établira la façon dont les bénéfices nets annuels restants seront distribués et décidera de verser des dividendes, à sa discrétion, convenant au mieux à l'objectif de la société et à la politique de la S.C.A.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre monnaie déterminée par l'Associé Commandité et ils peuvent être versés aux lieux et dates pouvant être déterminés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de verser des dividendes intérimaires sous les conditions et sous les limites fixées par la loi du Luxembourg.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La S.C.A. peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. En outre, en cas de retrait de l'Associé Commandité, comme défini à l'article 2 des statuts et sauf pour la désignation d'un nouvel Associé Commandité, le retrait de l'Associé Commandité impliquera nécessairement que la S.C.A. soit dissoute. En cas de retrait de l'Associé Commandité sans désignation d'un nouvel Associé Commandité, les Actionnaires tiendront une assemblée générale pour prendre acte de la dissolution de la S.C.A. et pour déterminer toute mesure pertinente en ce qui concerne la liquidation de la S.C.A. La liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) désignées par l'assemblée des actionnaires qui déterminera aussi les pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 19. Réviseur d'entreprise. Les comptes annuels de la S.C.A. seront surveillés par un réviseur d'entreprise qui assume les devoirs et les responsabilités fixées par la Loi. Le réviseur d'entreprise sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée allant jusqu'à 6 ans, cette durée étant renouvelable.

Le mandat du réviseur d'entreprise peut être révoqué conformément aux dispositions de la loi.

Art. 20. Conseil Consultatif. Les Actionnaires désigneront un Conseil Consultatif est composé de trois membres au maximum. Le Conseil Consultatif aura un accès privilégié aux informations de la société pour autant qu'une telle information ne constitue pas une violation des contrats de confidentialité signés par l'Associé Commandité.

Quelque soit le nombre des membres présents à une réunion le Conseil Consultatif délibérera dans le cas d'un conflit potentiel d'intérêts entre la Société et

- l'Associé Commandité lui-même, ou toute société contrôlée directement ou indirectement par lui,
- chacun de ses administrateurs,
- chacun de ses actionnaires, ou sociétés contrôlant ou contrôlées directement ou indirectement ses actionnaires,

Dans le cas où le Conseil Consultatif constate un conflit d'intérêt réel ou potentiel, il peut informer les actionnaires de son avis, pour autant qu'une telle communication ne constitue pas une violation des contrats de confidentialité signés par l'Associé Commandité.

En outre, l'Associé Commandité peut demander au Conseil Consultatif d'exprimer son avis sur tout investissement où un tel avis paraît nécessaire. Dans ce cas, le Conseil Consultatif exprimera son avis sur l'impartialité de la transaction qui lui est soumise, un tel avis sera consignée par écrit dans les procès-verbaux du Conseil Consultatif.

Le Conseil Consultatif ne sera pas impliqué dans la gestion et le contrôle de la société et des comptes, et n'encourra aucune responsabilité à ce titre. Les membres du Conseil Consultatif ne sont pas autorisés à recevoir une rémunération pour leur activité.

Le Conseil Consultatif sera convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Tout membre peut être représenté, par un autre membre, agissant en sa qualité de mandataire, à toute réunion du Conseil Consultatif en désignant par lettre ou par câble, par télégramme, télex ou télécopie ou autre moyen de transmission électronique.

Des résolutions peuvent également être prises dans un ou plusieurs actes écrits signés par tous les membres.

Art. 21. Modifications. Ces Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'assemblée des actionnaires, prise conformément aux dispositions des articles 10 et 11 ci-dessus.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
(1) Profida Luxembourg S.A	30.900 actions A
(2). Avere Asset Management S.A.	100 actions B

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
2. Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprise HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
3. La durée du mandat du réviseur d'entreprise viendra à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2010 approuvant les comptes au 31 décembre 2009

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-quatre juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009096313/578.

(090115728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Immo Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096359/10.

(090115775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Trapeze ITS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.281.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Trapeze Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 5800 Explorer Drive, 5th Floor, Mississauga, Ontario Canada L4W and registered with the Ontario Ministry of Government Services under Ontario Corporation Number 1144666,

here represented by Ms Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 July 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has requested the notary to draw up the articles of association of a private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale, as well as the holding, leasing, improving, managing and mortgaging of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg, or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Trapeze ITS Luxembourg".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through a resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500); represented by one (1) share with a par value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers. The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic power of attorney or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy to the extent that at least two (2) managers shall be present at such meeting. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and at least one (1) Class A manager and one Class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The one (1) share with a par value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) has been subscribed by Trapeze Software Inc., aforementioned.

The share so subscribed is fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on thirty-first day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Trapeze Software Inc., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an indefinite period:

- *Class A manager*

- Mr Brian Beattie, residing at 300, Erskine Avenue, Toronto, Ontario, Canada M4P 1Z4,

- *Class B manager*

Mr Michel E. Raffoul, residing in L-1330 Luxemburg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendneun, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Trapeze Software Inc., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, mit Gesellschaftssitz in 5800 Explorer Drive, 5th Floor, Mississauga, Ontario Kanada L4W, eingetragen im Ministry of Government Services von Ontario, Kanada unter der Nummer 1144666,

rechtmäßig vertreten durch Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 7. Juli 2009.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Der Erschienene in ihrer Befugnis wie beschrieben, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, die wie folgt gestaltet ist zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnenden der ausgegebenen Aktien und all denen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung, die Sanierung, die Verwaltung von und die Gewährung von Hypotheken auf Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Erwerbs von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Die Gesellschaft kann ferner Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Kredite gewähren, für diese Gesellschaften bürgen, zu ihren Gunsten Garantien geben und Sicherheiten stellen oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann ferner als Kommanditär oder Komplementär mit beschränkter oder unbeschränkter Haftung handeln gegenüber allen Verbindlichkeiten und Verpflichtungen von Personengesellschaften oder ähnlichen Gesellschaftsformen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen "Trapeze ITS Luxembourg" gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in eine beliebige Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in einen (1) Anteil mit einem Nominalwert von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorzugsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals der anderen Gesellschafter. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet. Der Geschäftsführerrat setzt sich aus mindestens einem (1) Geschäftsführer der Klasse A und einem (1) Geschäftsführer der Klasse B zusammen. Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift eines (1) Geschäftsführers der Klasse A und eines (1) Geschäftsführers der Klasse B oder durch die Einzelunterschrift einer durch den Geschäftsführer/Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person verpflichtet. Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten können unter privatschriftlichem oder notariell beglaubigtem Dokument vom alleinigen Geschäftsführer oder von Geschäftsführerrat an eine oder mehrere Personen ausgestellt werden.

Art. 12. Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen vorausgesetzt, dass in diesem Fall mindestens zwei (2) Geschäftsführer bei der Sitzung des Rates anwesend sind. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer davon mindestens ein (1) Geschäftsführer der Klasse A und mindestens ein (1) Geschäftsführer der Klasse B bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bildet, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 20. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

Die Emissionsprämie kann den Aktionären durch die Hauptversammlung oder durch den Rat der Geschäftsführer frei ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Der eine (1) Anteil mit einem Nominalwert von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wurde durch Trapeze Software Inc., vorgenannt, gezeichnet:

Der Anteil wurde voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt, mit der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreißigsten Dezember 2010.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 1.200,-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat Trapeze Software Inc., die das gesamte Kapital vertritt, sich hier eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 412F, route d'Esch, L-1471 Luxemburg;
2. Der Alleingesellschafter ernennt folgende Personen auf unbegrenzte Zeit zu Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Geschäftsführer der Klasse A

- Brian Beattie, wohnhaft in 300, Erskine Avenue, Toronto, Ontario, Kanada, M4P 1Z4,

Geschäftsführer der Klasse B

- Michel Raffoul, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SONDHI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den vierundzwanzigsten Juli zweitausendneun.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009096316/337.

(090115747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Valore 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.282.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Valore II by Avere Asset Management SCA, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal,

and

2) Valore III by Avere Asset Management SCA, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

hereby represented by Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal,

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme):

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the appearing sole shareholder (the appearing parties) and all those who may become shareholders a company in the form of a société anonyme, under the name of "Valore 7 S.A." (the

"Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors.

2.2. The Registered Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles

2.3. The Company may also, by decision of the Board of Directors, set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such temporary transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any moment by a decision of the Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Capital - Shares

5.1. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

5.2. The authorized capital is set at EUR 5,000,000.- (five million Euros) divided into 5,000,000 (five million) shares with a par value of EUR 1.- (one EUR) each.

5.3. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 29th of June 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

5.6. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.7. Any share premium may be distributed by the shareholders' meeting in the form of distribution of free reserves of the company.

Art. 6. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid.

Art. 7. Shares

7.1. The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder.

7.2. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder.

7.3. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Art. 8. Transfer of shares

8.1. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

8.2. The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) and a pledgor and a pledgee.

Art. 9. Convertible bonds

9.1. The Board may, upon previous authorization by the shareholders' meeting, issue convertible bonds under the form of nominative certificates or bearer certificates, payable in any currency.

9.2. The Board will determine the nature, issue price, interest rate, terms and conditions for issue and repurchase, as well as all other conditions of the issue. In case of nominative certificates, a register will be held at the registered office.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Meetings of shareholders - General

10.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

10.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, requests the formal approval of the general meeting of shareholders.

10.3. Any general meeting of shareholders shall be convened as set forth in the Law.

10.4. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

10.5. Except as otherwise required by Law, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shareholders present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by a two thirds majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the shareholder commitments may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

10.6. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to take part in any meeting of shareholders.

10.7. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 11. Board of directors

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, who need not to be shareholders of the Company.

11.2. However, if the Company is set up by a single shareholder or if, at a general shareholders meeting, it is acknowledged that the meeting includes no more than one sole shareholder; the composition of the board of directors may be limited to one member up to and until the next shareholders meeting evidencing that there is more than only one shareholder.

11.3. The directors shall be appointed at the general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall stay in office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4. If a body corporate is appointed as director of the Company, it shall nominate a permanent representative responsible for the carrying-out of its mission in the name of and on behalf of the body corporate.

11.5. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted in a general shareholders meeting.

11.6. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies which shall remain in office until the next general meeting of shareholders or convene a general shareholders meeting for their immediate replacement.

11.7. The directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Procedural aspects

13.1. In case of plurality of directors, the board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. Whatever the composition of the board of directors is, the Chairman may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

13.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telegram, fax, electronic mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail. No notice shall be required for board of directors' meetings held at those times and places as previously agreed upon by the board of directors.

13.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by fax, telegram or electronic mail another director as his proxy. The use of video and teleconferencing equipment shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be physically present and authorised to vote.

13.4. In case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present at the meeting of the board of directors.

13.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of those present or represented at such meeting.

13.6. Written resolutions signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions validly adopted during a meeting of the board of directors.

13.7. For the purposes of these Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 14. Minutes of meetings of the board

14.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by two Directors present at the meeting.

14.2. The resolutions adopted by the sole director shall be recorded in the minutes of the Company.

14.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the chairman and the secretary or by any two directors.

Art. 15. Powers of the board

15.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

15.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation powers in respect thereof, to one of the members of the board of directors who shall be designated as the managing director. The board of directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their remuneration.

15.3. Such delegation in favor of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the general meeting on the salary, fees and any advantages granted to managing director.

Art. 16. Binding signature. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the joint or single signatures of any person to whom any signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

Art. 17. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by Law who need not to be shareholder of the Company. If there is more than one statutory auditor, the

statutory auditors shall form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending of up to six years.

Art. 18. Appropriation of profits

18.1. Legal Reserve.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve account. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

18.2. Dividends.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law.

Art. 19. Dissolution and Liquidation

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

19.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

Art. 20. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 21. Annual general meeting of shareholders

21.1. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of the month of June at 16.00 o'clock.

21.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

21.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the December 31, 2009.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
Valore II by Avere Asset Management SCA	13,950	13,950.00	45.00%
Valore III by Avere Asset Management SCA	17,050	17,050.00	55.00%
Total	31,000	31,000.00	100.00%

All the Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate.

Statement.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended have been duly observed.

Costs.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting.

The above appearing party, representing the entire subscribed share capital has immediately adopted with the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at THREE (3).
2. The following are appointed Directors:
 - Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
 - Mrs Stéphanie Bouju, employée privée, résidant in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
 - Mrs Virginie Derains, employée privée, résidant in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
 Unless renewed, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.
3. Has been appointed statutory auditor:
HRT Révision S.A., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,
Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.
4. The registered office of the Company is established at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Valore II by Avere Asset Management SCA, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,
et
- 2) Valore III by Avere Asset Management SCA, , ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant (les personnes ci-avant désignées) et tous ceux qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Valore 7 S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

2.2. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les formes prévues par les modifications de statuts.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital - Actions

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) qui sera divisé en 5.000.000,- (cinq millions) actions de EUR 1.- (un Euro) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 29 juin 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.7. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale dans les conditions d'une réserve libre de la société.

Art. 6. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Nature des actions

7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

7.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

7.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 8. Cession d'actions

8.1. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

8.2. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 9. Emprunts obligataires convertibles

9.1. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, payables en quelque monnaie que ce soit.

9.2. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général

10.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

10.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

10.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

10.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

10.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

10.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 11. Conseil d'administration

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

11.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

11.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

11.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

11.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Modalités procédurales

13.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

13.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

13.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

13.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

13.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

13.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

13.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 14. Procès-verbaux des conseils d'administration

14.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs présents à la réunion.

14.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux.

14.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration

15.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

15.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

15.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 18. Affectation des bénéfices

18.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

18.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 19. Dissolution et Liquidation

19.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

19.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 21. Assemblée générale annuelle

21.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 16:00 heures.

21.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

21.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription.

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Valore II by Avere Asset Management SCA	13.950	13.950,00	45,00%
Valore III by Avere Asset Management SCA	17.050	17.050,00	55,00%
Total	31.000	31.000,00	100,00%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci - dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Madame Stéphanie Bouju, employée privée, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Mademoiselle Virginie Derains, employée privée, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.S. GUILLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civiles, le 09 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009096318/536.

(090115763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

New Ross, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096508/10.

(090115087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Raudnu Plast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.081.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RAUDNU PLAST S.A." une société créée sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2935 du 18 décembre 2007,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 janvier 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 134.081.

L'assemblée est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sonia STILL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de Luxembourg-Ville à Windhof (9, route des Trois Cantons, L-8399)

2. Refonte des statuts compte-tenu du fait que la société dispose d'un actionnaire unique et des dernières modifications législatives intervenues

3. Démission/révocation d'administrateurs et décharge (Messieurs Christoph Nütten et Olivier Walter)

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. L'actionnaire unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une refonte des statuts compte-tenu du fait que la société dispose d'un actionnaire unique et des dernières modifications législatives intervenues. Les statuts tels que modifiés auront la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAUDNU PLAST S.A. (ci-après, la "Société")

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Windhof.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet social la dispense de conseils économiques et la prestation de services d'assistance à des sociétés membres du même groupe ainsi qu'à des entreprises extérieures au groupe.

La Société a en outre pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchand de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle. Toutefois lorsque la Société est constituée par un Associé Unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un Associé Unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera.

Art. 7. Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les autres administrateurs ou par l'assemblée générale, le remplace lors de la réunion en question.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe précédent. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut pas prendre part à cette délibération. Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait un intérêt opposé à celui de la Société. Lorsque la Société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Ces dispositions ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera en toute hypothèse suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un Associé Unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 19.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Christoph NÜTTEN et de révoquer Monsieur Olivier WALTER; de confirmer pour une durée de six ans arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Jérôme Raudin, directeur de sociétés, né le 4 mars 1972 à Le Chesnay (France), demeurant à, F-77210 Avon, 61bis, rue des Yèbles, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 1.100,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et à la mandataire du comparant, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. COLIN, S. STILL, V. WAUTHIER, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25483. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009096981/207.

(090115195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Mistral Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.422.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventh day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Esad SABOTIC, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of FT HOLDING 1 S.A., a company organized and existing under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registrar of Corporate Affairs in the BVI under the number 423971,

by virtue of a proxy given on July 3rd, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Mistral Investments S.A.", having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on May 17th, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1144 of July 30th, 2002. The Articles of Incorporation have not been modified until today;

- that the capital of the corporation "Mistral Investments S.A." is fixed at ONE HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (124,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED FORTY (1,240) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that FT HOLDING 1 S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Esad SABOTIC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FT HOLDING 1 S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre de Commerce des BVI sous le numéro 423971,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Mistral Investments S.A.", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date 17 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1144 du 30 juillet 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la société "Mistral Investments S.A." s'élève actuellement à CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (124.000,- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT QUARANTE (1.240) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que FT HOLDING 1 S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
 - l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

76318

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-) .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Sabotic, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009096958/100.

(090116009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Joconde Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.366.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventh day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Esad SABOTIC, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of FT HOLDING 1 S.A., a company organized and existing under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registrar of Corporate Affairs in the BVI under the number 423971,

by virtue of a proxy given on July 3rd, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "JOCONDE INVESTMENTS S.A.", having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on May 14th, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1132 of July 26th, 2002. The Articles of Incorporation have not been modified until today;

- that the capital of the corporation "JOCONDE INVESTMENTS S.A." is fixed at ONE HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (124,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED FORTY (1,240) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that FT HOLDING 1 S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 December 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 December 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de La Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Esad SABOTIC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FT HOLDING 1 S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre de Commerce des BVI sous le numéro 423971,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "JOCONDE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date 14 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 26 juillet 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société "JOCONDE INVESTMENTS S.A." s'élève actuellement à CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (124.000,- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT QUARANTE (1.240) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que FT HOLDING 1 S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de La Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Sabotic, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009096976/100.

(090116034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Moteka Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096515/10.

(090115077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Ceram Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096161/10.

(090115746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Socovac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096160/10.

(090115742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

Le bilan au 30.06.2006 de la société ISOLATION 2000 S.A. a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Société Anonyme

Cabinet d'Experts Comptables

Signature

Référence de publication: 2009096209/15.

(090115835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.
